

AGORA : DANGER MULTIFACETTES

L'expérimentation d'AGORA (système de gestion des ressources humaines à la DGI) devrait s'achever en octobre ; elle se sera déroulée dans la plus grande confusion. Partout, les agents expérimentateurs se sont heurtés à un système de badgeage qui vole du temps de travail et à des cafouillages multiples. Du côté des services de direction, entre les saisies redondantes, les anomalies multiples, les surcharges de travail non compensées, le ras le bol s'est vite installé. Sans compter les crispations des chefs de services et des équipes de commandement qui ne souhaitent pas voir la généralisation de ce système, en l'état pour le moins ...

Pire encore, puisqu'en matière d'élaboration de la paye ou d'établissement de la prime de rendement, l'application ne marche pas, rien n'est au point !

Le portail « libre service » de l'agent : un leurre !

Pour la Centrale, le portail « libre service » c'est l'apport de nouveaux services aux agents en leur permettant de consulter, en ligne, à tout moment, leurs éléments de badgeage et leur temps de travail avec les éventuels crédits ou débits qui en découlent. Dès la généralisation de l'application, le « libre service » permettra aussi l'accès depuis Eole (par code d'accès) au dossier individuel et aux différents formulaires dématérialisés. Le chef de service accèdera aux écrans permettant de traiter les demandes. Autant de données brutes dont le cadrage est prévu par l'arrêté ministériel du 20 avril 2005.

Alors, qu'est ce qui change si les éléments repris sont ceux déjà contenus dans le dossier papier (à la Direction pour partie) ?

La différence, et elle est de poids, c'est de savoir qui aura accès à ces informations (niveau d'habilitation), aussi

confidentielles soient-elles ? Les éléments qui remontent de certains départements en expérimentation sont clairs sur ce sujet : l'accès à la vie privée d'un agent est désormais ouvert à d'autres agents que ceux qui gèrent aujourd'hui les dossiers individuels en direction.

On peut ainsi glaner au passage : la situation matrimoniale (avec historique des concubins par exemple), la situation professionnelle du conjoint, le sexe du conjoint, les mandats électifs ou syndicaux, les comptes bancaires, les aptitudes ou inaptitudes en matière de santé, les handicaps éventuels, etc...

Au delà de la question ultra-sensible sur la protection des données personnelles, sujet sur lequel le SNUI saisira la CNIL, c'est une véritable interrogation sur le niveau de déconcentration des actes de gestion qu'AGORA pose.

AGORA « gestion » et AGORA « décisionnel » : un carcan !

Les inquiétudes émises par de nombreux agents expérimentateurs sur les prévisibles dérives managériales ne sont pas exagérées. Imaginez quel outil cela peut constituer pour un DSF peu enclin à respecter la règle de l'ancienneté en matière d'affectation des agents : une simple consultation de toutes les informations qu'il juge utiles pour choisir tel ou tel (situation personnelle, situation administrative, compétences et ultérieurement formation) et le tour est joué ! ...

Par contre, le système est intraitable s'agissant de la présence dans les services : en effet (et espérons que ce

ne soit que le temps de l'expérimentation), il semblerait qu'AGORA rejette irrémédiablement toute demande de congé, de récupération, ... dès lors que l'on dépasse le seuil de 50 %,

Si la finalité d'AGORA « gestion » n'est pas de produire des statistiques, la partie AGORA « décisionnel » est une application qui fournira toutes les informations sur la situation des effectifs, temps partiel, maladies, ... tout comme AGADIR. Ces éléments permettront d'assurer la fameuse GPEEC (gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences).

Que les formateurs se rassurent, aussi consciencieux qu'ils soient, ce logiciel ne pourra fonctionner qu'avec l'accord de tous les agents et aujourd'hui ils pensent plus à le condamner qu'à s'y menotter...

A 2 mois de la généralisation, le SNUI appelle l'ensemble des agents à boycotter cet outil qui remet en cause le temps de travail, pose un problème de confidentialité des données (protection de la vie privée) et aura des incidences non mesurées sur les règles actuelles de gestion.

Vu ... et pas approuvé !

Le « libre service » AGORA c'est aussi la possibilité pour les agents de mettre à jour un certain nombre de données personnelles, notamment en cas de changement de situation familiale.

Ainsi, pour déclarer la naissance d'un enfant, la machine propose 3 options pour valider son sexe : masculin, féminin ou indéterminé !

Comme le dit la pub :

« IBM à la demande ! ... »

Badgeage Agora : ô vol suspend ton temps !!!

Dans toutes les directions d'expérimentation, les agents ont constaté que le badgeage sur poste subtilise de nombreuses minutes de travail. A Lyon, sur le site de la Part Dieu, les pointeuses traditionnelles sont installées au niveau des plateaux de travail. Désormais, les agents perdent chaque matin entre 3 et 5 minutes entre la badgeuse traditionnelle et le badgeage Agora et à midi environ 2 à 3 minutes. Le soir, la perte de temps repasse allègrement la barre des 3 minutes. Ainsi, les agents du Rhône se feront voler, si le badgeage Agora est généralisé, entre 8 à 10 minutes par jour. Rapporté à l'année, cela représente 4 jours que l'administration se réapproprie insidieusement. Sur certains sites, les écarts de badgeage sont encore plus importants.

Qui peut accepter cela ? ...